

DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNAGE ET/OU DE PRISES DE VUES

Demande à retourner au CERD (Centre européen du résistant déporté) à communication.cerd@onacvg.fr ou par courrier à Route départementale 130, 67130 Natzwiller **deux mois minimum** avant la date de tournage souhaitée.

Coordonnées

Professionnel Scolaire Association Autre :

Nom de l'établissement

Nom et fonction du demandeur

Adresse

SIRET

Téléphone

Portable

Email

Site Web

Financeurs le cas échéant

Projet

MÉDIA CHOISI

Photographies Vidéos

TYPE DE PRODUCTION

Presse Documentaire Fiction Publication Travaux d'élèves Autres

Nom du projet

Exploitation des images (pédagogique, scientifique, etc.)

Utilisation commerciale : Oui Non

Lieux et supports de diffusion



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**OFFICE NATIONAL
DES COMBATTANTS ET
DES VICTIMES DE GUERRE**
Aider Reconnaître Transmettre

Description du projet (intention, scénario, synopsis, etc.)

Modalités de réalisation

LIEUX DE TOURNAGE ET/OU DE PRISES DE VUES

EXTÉRIEURS

Mémorial aux héros et martyrs de la Déportation et nécropole nationale
Camp haut (barraques, miradors, portails, enceinte)
Camp bas (chambre à gaz, auberge)
Carrière
Sablière
Centre européen du résistant déporté (CERD)

INTÉRIEURS

Musée du camp
Baraque cuisine
Baraque cellulaire (prison)
Baraque crématoire
Chambre à gaz
Centre européen du résistant déporté (CERD)

JOURS DE TOURNAGE ET/OU DE PRISES DE VUES

Date	Horaires
Date	Horaires

MOYENS DE TOURNAGE

Nombre total de personnes	Préciser
Accompagnement souhaité pendant la visite	Si oui, préciser
Moyens techniques utilisés	
Drone (une déclaration doit être adressée à la préfecture et les prises de vues se font obligatoirement en dehors des horaires de visite)	Interview du personnel du CERD

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À L'APPUI DE LA DEMANDE

Charte de bonne conduite de visite d'un lieu de mémoire signée

Fait le à

Signature précédée de la mention « lu et accepté »



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**OFFICE NATIONAL
DES COMBATTANTS ET
DES VICTIMES DE GUERRE**
Aider Reconnaître Transmettre

DÉCISION DE LA DIRECTION DU CERD

Favorable

Défavorable

Fait à Natzwiler

le

Signature et cachet :

AVIS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Favorable

Défavorable

le

Remarques et conditions

CHARTRE DE BONNE CONDUITE DE VISITE D'UN LIEU DE MÉMOIRE DONT LA GESTION EST ASSURÉE PAR L'ONACVG

Entre

L'Office national des combattants et des victimes de guerre, représenté par Madame Marie-Christine VERDIER-JOUCLAS, Directrice générale de l'ONACVG,

Ci-après dénommé l'Office,

et

L'organisme suivant :

Ci-après dénommé le visiteur,

ARTICLE 1^{ER} :

Le présent contrat a pour objet de définir les obligations des deux parties à l'occasion de la réalisation d'une visite au sein d'un lieu de mémoire, propriété du Ministère des Armées et géré par l'Office.

Le visiteur s'engage à respecter les conditions fixées de la demande d'autorisation de tournage et/ou de prises de vues, à l'occasion de sa visite, sur le site du Centre européen du résistant déporté, ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof. Si le visiteur ne répond pas aux conditions requises, l'Office se réserve le droit de mettre un terme à la visite et de refuser toute coopération avec le visiteur.

ARTICLE 2 :

Le visiteur s'engage à ne pas réaliser de photographies ni de vidéos promotionnelles au sein du lieu de mémoire concerné.

Le visiteur s'engage à ne pas communiquer en amont de sa visite.

Le visiteur s'engage à ne présenter aucun signe ostensible d'appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale.

Le visiteur s'engage à ne pas tenir de discours publics au sein du lieu de mémoire concerné.

Le visiteur s'engage à adopter une attitude respectueuse et solennelle au regard de la nature du lieu de mémoire concerné.

Le visiteur s'engage à ne pas communiquer sur sa visite ni à exploiter l'image du lieu de mémoire, à l'exception d'une autorisation en amont exprimée par les équipes de l'Office.

ARTICLE 3 :

Toutes les contestations qui ne pourront être réglées à l'amiable seront portées exclusivement devant la juridiction administrative compétente.

Fait en deux exemplaires à

le

Le visiteur (nom, prénom, qualité et signature),

L'ONACVG (nom, prénom et qualité et signature),